



Séance du conseil d'administration du Cnous  
du 6 juillet 2017

**Délibération CA-2017-07-06-6**

Délégation de pouvoir au Président du Cnous

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS**

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,  
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,  
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010  
et le 24 novembre 2016,*

- **Point de l'ordre du jour**  
5 – Délégation de pouvoir au Président du Cnous
- **Entendu l'exposé de Monsieur Emmanuel GIANNESINI, Président du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

**Article 1**

M. Le Président est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, toute décision concernant leur avenant ainsi que les transactions.

**Article 2**

M. le Président rendra compte une fois par an au Conseil d'administration des décisions prises au titre des transactions et des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieur à 135 000 € HT.


**Article 3**

M. le Président est chargé, pour la durée de son mandat, d'ester en justice au nom du Cnous :  
- en défense devant toutes les juridictions, y compris en appel et en cassation ;  
- en demande devant toute juridiction de référé et devant toute juridiction de plein contentieux lorsque le Cnous encourt un risque de péremption d'instance ou de forclusion ;  
- dans tous les cas où le Cnous est amené à se constituer partie civile devant les juridictions pénales.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve**, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 27  
Quorum : 9  
Nombre de membres participant à la délibération : 18  
Nombre de procurations : 9  
Abstentions : 0  
**Pour : 27**  
Contre : 0

Fait à Vanves, le 24 juillet 2017



Emmanuel GIANNESINI

1/1

Délibération transmise au Ministre chargé de l'enseignement supérieur le

Délibération publiée sur le site internet du cnous le

240717

240717